

**DIVISION DE LA VALEUR LIQUIDATIVE, MODIFICATION DES FRAIS ET DE LA COMPOSITION DU
COMITE DE GESTION D'UN OPCVM**

FCP CEA MAXULA

Fonds Commun de Placement de catégorie mixte
Agrément du CMF n° 31-2007 du 28 Décembre 2007

Adresse : Centre Nawrez, Rue du Lac Léman - Les Berges du Lac - 1053 Tunis

MAXULA BOURSE, intermédiaire en bourse, en sa qualité de gestionnaire du fonds commun de placement FCP CEA MAXULA informe le public et les porteurs de parts que son conseil d'administration, réuni en date du 15 juillet 2026, a décidé les modifications suivantes :

- Révision des frais de courtage supportés par le fonds

Les frais de courtage revenant à MAXULA BOURSE seront au taux de 0,3% HT (au lieu de 0,4% HT avec un plafond de 0,5% HT de l'Actif Net).

Cette modification entrera en vigueur à partir de **23 Septembre 2026**.

- Division de la Valeur Liquidative

La Valeur Liquidative du fonds sera divisée par quatre.

Cette modification entrera en vigueur à partir de **23 Septembre 2026**.

- Modification de la composition du comité de gestion du fonds

La nouvelle composition du comité de gestion de FCP CEA MAXULA est la suivante :

- M. Raouf AOUADI : Président Directeur Général de MAXULA BOURSE
- Mme. Salwa KHALDI : Directrice du département Asset Management chez MAXULA BOURSE
- M. Hatem HLAOUI : Directeur du département marché chez MAXULA BOURSE
- Mme. Leila HAJRI : Gestionnaire du portefeuille du fonds